

État d'avancement du projet...

Les travaux en vue de la création d'un nouveau parc national sur l'île Bathurst ont commencé il y a près de 20 ans.

1994 Discussions préliminaires avec la Resolute Bay Hunters & Trappers Organization.

1995 Les Inuit de Resolute Bay approuvent la tenue d'une évaluation des ressources minérales et énergétiques dans le cadre de l'étude de faisabilité requise pour l'élaboration du projet de parc national. L'étude de faisabilité et le processus de consultations publiques commencent en 1995 et se terminent en 2001.

Une évaluation des ressources minérales et énergétiques (ERME) est effectuée en 1999 dans le cadre de l'étude de faisabilité. L'ERME révèle un fort potentiel de ressources minérales et pétrolières dans la partie est de la région à l'étude. Cette région est aussi un habitat propice à la mise bas pour le caribou de Peary (voir la carte).

1996 Des terres de l'île Bathurst sont d'abord soustraites par le Canada aux fins de l'élaboration du projet de parc national et de son examen.

2002 Le gouvernement du Canada définit son choix quant aux limites du parc en vue des négociations.

2004 Une prorogation de cinq ans est accordée au décret sur les terres soustraites (de 2004 à 2009). Pour des raisons indépendantes de la volonté de Parcs Canada, le projet est mis sur la glace pendant quelques années.

2009 La Qikiqtani Inuit Association et Parcs Canada reprennent les travaux sur le projet de parc national dans le Nord de l'île Bathurst ainsi que les négociations de l'ERAI.

Une prorogation de cinq ans (de 2009 à 2014) au décret sur les terres soustraites est accordée pour permettre la poursuite des négociations de l'ERAI et des limites du parc national dans le Nord de l'île Bathurst.

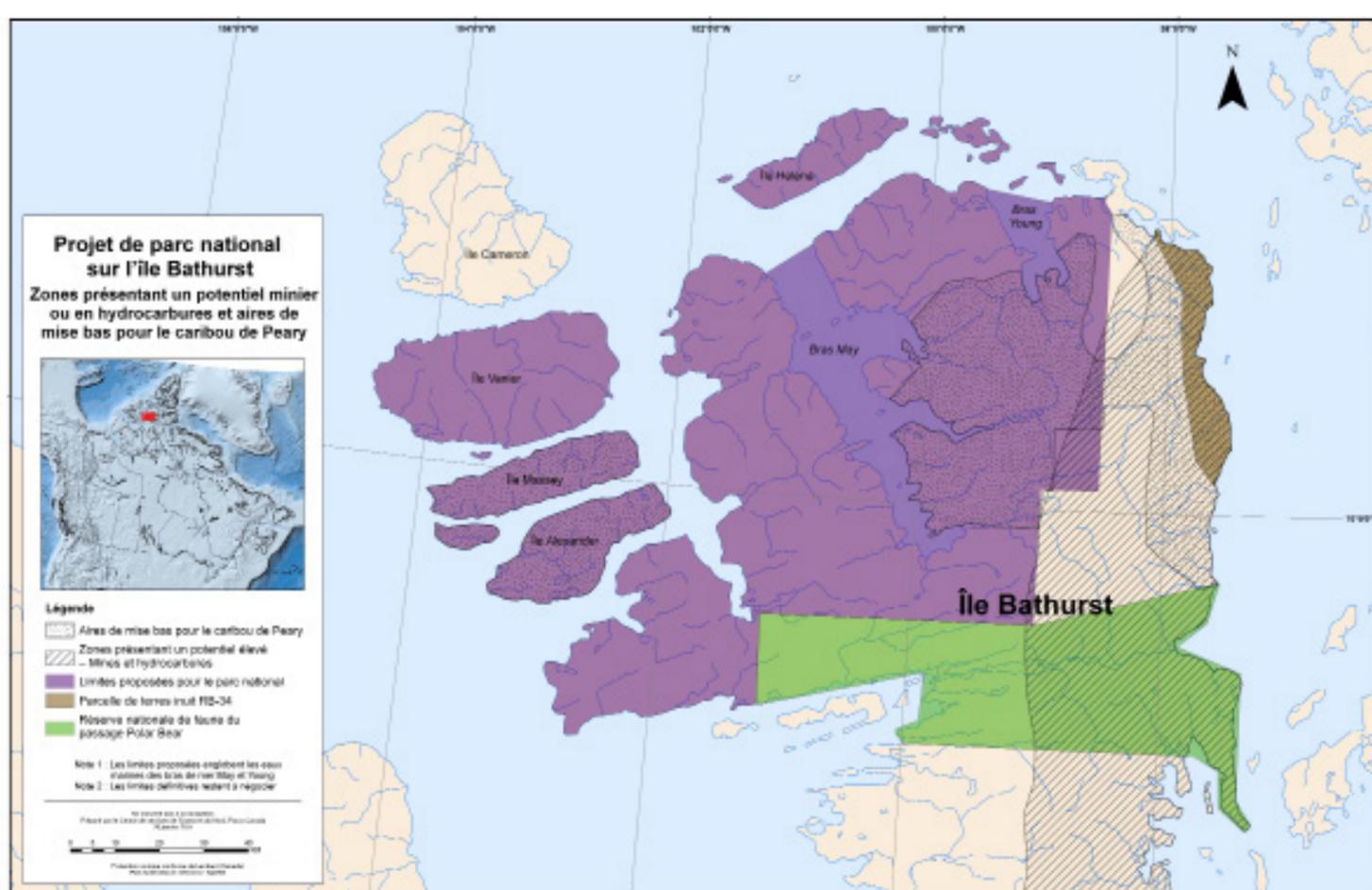
2010 Le gouvernement du Canada conclut une entente définitive avec la Qikiqtani Inuit Association qui donne à cette organisation inuit désignée le pouvoir d'entamer les négociations de l'ERAI.



Photo: D. Harvey



Photo: Parcs Canada



Proposition de limites pour le parc national de l'île Bathurst, qui comprennent un habitat important pour le caribou de Peary et des zones de grand potentiel en ressources minérales et pétrolières.

(Nota : cette proposition de limites reflète la position actuelle du gouvernement fédéral. Les négociations sur les limites définitives se poursuivent avec les Inuit, différents ministères fédéraux et le gouvernement du Nunavut)

Comment crée-t-on de nouveaux parcs nationaux dans le Nunavut?

Le processus de revendication territoriale et l'ERAI -

L'article 8 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut définit le processus pour la création de nouveaux parcs nationaux dans le Nunavut. On ne peut créer un parc national dans le Nunavut sans d'abord négocier une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit (ERAI). La QIA est l'organisme désigné par les Inuit pour la négociation d'une ERAI et des limites d'un parc au nom des Inuit de la région de Qikiqtani. L'Entente aborde tous les aspects qui pourraient avoir des répercussions négatives ou positives pour les Inuit, notamment la gestion coopérative, le maintien du droit de récolte par les Inuit, l'établissement de camps éloignés, ainsi que des avantages en matière d'emploi et d'économie pour les Inuit.

Terres soustraites -

En octobre 2009, le gouvernement du Canada, avec l'appui de la QIA, a prolongé de cinq ans le décret sur les terres soustraites afin de donner à Parcs Canada et à la QIA le temps de négocier une ERAI. Cela signifie qu'il ne peut y avoir de jalonnement, d'exploration ni d'aménagement dans la région, qu'aucun permis ne peut y être délivré et qu'aucun bail ne peut être signé en lien avec la région pendant cette période.

Étude de faisabilité -

Une étude de faisabilité a été menée entre 1995 et 2001 dans le but de fournir l'information nécessaire à l'élaboration du projet de parc national et à l'établissement de ses limites. Cette étude portait sur les ressources terrestres, fauniques et culturelles, sur le savoir écologique traditionnel, ainsi que sur le potentiel de la région en termes de ressources minérales et énergétiques.

Le processus d'évaluation des ressources minérales et énergétiques -

Le processus d'évaluation des ressources minérales et énergétiques (ERME) est le principal moyen à la disposition des différents organismes gouvernementaux pour travailler ensemble à la création de nouveaux parcs nationaux dans le Nunavut. Ce processus est dirigé par le comité supérieur de l'Évaluation des ressources minérales et énergétiques, un comité composé de hauts fonctionnaires de différents ministères des gouvernements du Canada et du Nunavut. Ce processus fait en sorte que le potentiel des ressources minérales et énergétiques est examiné et pondéré en fonction des valeurs de conservation et de protection de la faune avant toute prise de décision sur la création d'un parc national. Une ERME est donc un préalable obligatoire à la création d'un nouveau parc national. L'ERME pour le projet de parc dans le Nord de l'île Bathurst a été réalisée en 1999 dans le cadre de l'étude de faisabilité.



Parcs Canada Parks Canada



Prochaines étapes... Il y a encore beaucoup à faire avant la création de ce nouveau parc national.



Photo: Parcs Canada

- Négociation de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit.
- Séances d'information pour la collectivité.
- Négociation et détermination des limites du parc.
- Consultation auprès de différents ministères du gouvernement fédéral et auprès du gouvernement du Nunavut.
- Consultations publiques sur le projet de parc national et de ses limites.
- Acceptation des limites proposées par le comité supérieur de l'Évaluation des ressources minérales et énergétiques.
- Recommandation finale au ministre sur les limites du parc.
- Rédaction et ratification de la version définitive de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit.

L'Agence Parcs Canada ne peut à elle seule créer un nouveau parc national. Elle doit travailler en étroite collaboration avec les Inuit de Qikiqtani, différents ministères du gouvernement fédéral et le gouvernement du Nunavut avant de créer un nouveau parc national dans la région de Baffin. Il faudra du temps pour franchir toutes ces étapes et tout reposera sur les accords conclus avec les Inuit et les gouvernements qui ont des intérêts dans cette région ou qui en sont responsables.

Comment s'engager?

À ce stade-ci du processus, nous ne faisons qu'informer les résidents de la communauté au sujet de ce projet de nouveau parc national.

Les consultations formelles sur le projet auront lieu quand une entente sera intervenue entre Parcs Canada et la QIA sur une recommandation quant aux limites du parc et que cette recommandation et d'autres facteurs auront été examinés dans le cadre de l'ERME. Parcs Canada cherchera alors à connaître les points de vue et les opinions des résidents de Resolute Bay et des Nunavummiut, ainsi que des groupes d'intervenants (notamment les sociétés minières, les pourvoyeurs et les OENG) et de la population canadienne. Le gouvernement du Canada tiendra compte des opinions exprimées par les personnes et les organismes lors de ces consultations dans ses délibérations sur une recommandation définitive sur les limites du parc national projeté dans le Nord de l'île Bathurst.

D'ici là, si vous avez des questions ou des préoccupations, communiquez avec :

Christian Bucher
Négociateur en chef

Parcs Canada – Direction de l'établissement des parcs du Nord

C.P. 1166, Yellowknife (NT) X1A 2NB

TÉLÉPHONE : 867-766-8462

COURRIEL : christian.bucher@pc.gc.ca